



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

APR 8 1983

A/37/798
S/15684
6 avril 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

~~UN/SA COLLECTION~~

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
Point 37 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

Lettre datée du 5 avril 1983, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention une nouvelle campagne bien orchestrée de propagande de la Turquie qui, par les déclarations de ses porte-parole et les articles parus dans la presse contrôlée par le Gouvernement turc, cherche à créer l'impression que le Gouvernement de la République de Chypre encourage et aide les activités "terroristes" d'organisations arméniennes dans les zones libres de la République de Chypre. Parmi les exemples caractéristiques de la façon dont cette campagne est menée, on peut citer les allégations absurdes parues récemment dans le numéro du 29 mars 1983 du quotidien turc Hurriyet, selon lesquelles "les services diplomatiques de la République de Chypre emploieraient du personnel supplémentaire chargé de prêter main forte aux terroristes en Europe..., le Ministre de l'intérieur et de la défense de la République dirigerait un réseau assurant la coordination entre les Chypriotes grecs et les terroristes ... et de l'argent et des armes transportés dans la valise diplomatique seraient fournis aux terroristes arméniens par l'intermédiaire des courriers diplomatiques de la République de Chypre."

Qui plus est, le même quotidien a écrit, le 24 mars 1983, que "les plus féroces des militants d'Asala ... ont quitté les côtes du Liban à bord de yachts affrétés tout spécialement par les Chypriotes grecs et ont été transportés secrètement à Chypre".

Si la presse turque n'était pas contrôlée et ne servait pas de porte-parole au régime militaire d'Ankara, ce genre d'allégations seraient accueillies à juste titre par le mépris et l'indifférence.

Considérant toutefois les arrière-pensées et les buts sinistres à la base des déclarations de la puissance occupante, dont l'objectif fort peu louable est de fabriquer des prétextes pour lancer un nouvel assaut contre notre peuple, je tiens à citer ci-après la déclaration faite par le porte-parole de mon gouvernement, le 19 mars 1983 : "S'agissant des allégations turques selon lesquelles une organisation terroriste arménienne aurait été transportée du Liban à Chypre, le

Gouvernement chypriote réaffirme que ces allégations sont dénuées de tout fondement. Il souligne à nouveau, clairement et sans équivoque, qu'absolument aucune organisation de ce type n'a de base ni n'opère sous quelque forme que ce soit dans la zone libre de la République de Chypre".

En outre, lors de l'entrevue qu'il a eue le 26 mars 1983 avec M. Hugo Gobbi, représentant spécial de l'Organisation des Nations Unies, le Ministre des affaires étrangères de Chypre a invité, au nom du Gouvernement chypriote, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre à procéder à l'importe quel moment à un nouveau contrôle dans les zones libres, de même qu'elle l'a déjà fait dans le passé, afin de s'assurer du caractère mensonger des allégations turques.

Les déclarations faites par mon gouvernement tout comme l'enquête déjà effectuée sur place par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix dans les zones libres de Chypre, enquête qui a prouvé que les allégations turques ne reposaient absolument sur rien, ne laissent subsister aucun doute sur les intentions véritables d'Ankara, à qui le mythe du terrorisme doit servir d'écran de fumée pour masquer de nouveaux actes d'agression soigneusement planifiés à l'encontre de Chypre.

J'espère sincèrement que, face aux objectifs de la Turquie qui ne présagent rien de bon, vous voudrez bien suivre cette affaire de près et prendre toutes les mesures en votre pouvoir pour empêcher que la situation ne prenne un tour catastrophique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de la trente-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Constantine MOUSHOUTAS
